

DÉLIBÉRATION n° CA-20-12-2019-07 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 20 décembre 2019

Redéploiement d'emplois
Transformation de supports de postes
Rentrée 2020

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Transformation du poste 1180 PRCE en poste BIATSS IGE n° 2020001

La transformation du poste 1180 PRCE en poste BIATSS IGE n° 2020001 est approuvée, conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Transformation du poste 1547 PRAG en poste BIATSS IGE n° 2020002

La transformation du poste 1547 PRAG en poste BIATSS IGE n° 2020002 est approuvée, conformément à la pièce-jointe.

Article 3 : Transformation du poste 0009 INSPE IPRIA en poste PR n° 0009

La transformation du poste 0009 INSPE IPRIA en poste PR n° 0009 est approuvée, conformément à la pièce-jointe.

Article 4 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 20 décembre 2019
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des Universités, le

10 JAN. 2020

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Direction des affaires juridiques

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Tableau sur les rédeployements d'emplois à l'Université de Poitiers - rentrée 2020

Académie	Libellé établissement	type d'opération (C°, T° ou S°)	discipline d'origine	nature d'origine	référence d'origine	nouvelle discipline	nouvelle nature	date d'effet	observations éventuelles
POITIERS	POITIERS (UNIVERSITE)	S	S0080	PRCE	1180		IGE	01/09/2020	transformation du poste PRCE en poste BIATSS - IGE n°2020001 (création de poste) à l'Université de Poitiers (0860856N)
POITIERS	POITIERS (UNIVERSITE)	S	S8030	PRAG	1547		IGE	01/09/2020	transformation du poste PRAG en poste BIATSS - IGE n°2020002 (création de poste) à l'Université de Poitiers (0860856N)
POITIERS	POITIERS (UNIVERSITE)	S		IPRIA	0009 INSPE		PR	01/09/2020	transformation du poste IPRIA en PR n°0009 (création de poste) à l'Université de Poitiers (0860856N)
POITIERS	POITIERS (UNIVERSITE)	S		ATER	1749		MCF	01/09/2020	PACES : transformation du poste ATER en MCF n°1749 (création de poste) à l'Université de Poitiers (0860856N)
POITIERS	POITIERS (UNIVERSITE)	S		ATER	1758		MCF	01/09/2020	PACES : transformation du poste ATER M2 en MCF n°1758 (création de poste) à l'Université de Poitiers (0860856N)
POITIERS	POITIERS (UNIVERSITE)	S	0100	ATER	1598		MCF	01/09/2020	PACES : transformation du poste ATER à l'IUT 86 (0860703X) en MCF n°1598 (création de poste) à l'Université de Poitiers (0860856N)
POITIERS	POITIERS (UNIVERSITE)	S		ATER	1757		MCF	01/09/2020	PACES : transformation du poste ATER M2 en MCF n°1757 (création de poste) à l'Université de Poitiers (0860856N)
POITIERS	POITIERS (UNIVERSITE)	S		ATER	1583		MCF	01/09/2020	transformation du poste ATER en MCF n°1583 (création de poste) à l'Université de Poitiers (0860856N)
POITIERS	POITIERS (UNIVERSITE)	S		ATER	1591		MCF	01/09/2020	PACES : transformation du poste ATER en MCF n°1591 (création de poste) à l'Université de Poitiers (0860856N)
POITIERS	POITIERS (UNIVERSITE)	S		ATER	1593		MCF	01/09/2020	PACES : transformation du poste ATER en MCF n°1593 (création de poste) à l'Université de Poitiers (0860856N)
POITIERS	POITIERS (UNIVERSITE)	S		ATER	1585		IGE	01/09/2020	PACES : transformation du poste ATER en IGE n°2020003 (création de poste) à l'Université de Poitiers (0860856N)
POITIERS	POITIERS (UNIVERSITE)	S		ATER	1588		IGE	01/09/2020	PACES : transformation du poste ATER en IGE n°2020004 (création de poste) à l'Université de Poitiers (0860856N)
POITIERS	POITIERS (UNIVERSITE)	S		ATER	1605		IGE	01/09/2020	PACES : transformation du poste ATER en IGE n°2020005 (création de poste) à l'Université de Poitiers (0860856N)